

## Compte-rendu du Groupe de Travail Reporting RSE

Jeudi 18 juin 2020

1<sup>ère</sup> séance du cycle « Quels indicateurs clés de performance environnementale pour la révision de la DPEF ? »

Émissions de gaz à effet de serre ;  
Gestion et prévention des déchets ;  
Pollution des milieux (air, sol et eau)

CGDD/SDE1/IR

Sous la Présidence de : Christine PROUIN (LA FRANCAISE DES JEUX)  
Gérard SCHOUN (DESTINATION 26 000)

[Liste des participants](#)

### CONTEXTE ET PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Dans le cadre de la révision de la Directive 2014/95/UE, prévue pour 2021, le ministère de la Transition écologique et solidaire souhaite proposer un socle commun d'indicateurs clés de performance obligatoire afin de renforcer la transparence et la comparabilité des performances des entreprises.

A cette fin, ORÉE mobilise son Groupe de travail "Reporting RSE" sur l'élaboration d'un socle commun d'indicateurs clés de performance et la réflexion autour de la pertinence d'un tel socle. Après concertation avec le ministère de la Transition écologique, les travaux portent sur les quatre thématiques suivantes :

1. Adaptation au changement climatique et émissions de gaz à effet de serre ;
2. Gestion et prévention des déchets et économie circulaire ;
3. Pollution des milieux : air, sol et eau ; (18 juin 2020)
4. Préservation de la biodiversité (15 octobre 2020)

Le socle sera constitué au maximum de cinq indicateurs par thématique.

## I. PRÉSENTATIONS ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

### 1. LES ENJEUX ET LES ÉCHÉANCES DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE 2014/95/UE (2021)

**Charlotte GARDES,**

*Adjointe au chef du bureau - en charge de la finance durable, du risque climatique et du reporting ESG  
Direction Générale du Trésor*

- Information extra-financière et taxonomie sont au cœur du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable, qui prévoit des actions réglementaires et non réglementaires
- Révision de la Directive sur le rapportage extra-financier :
  - A priori sous la forme d'un règlement (application directe dans les États-membres) publié au 1<sup>er</sup> trimestre 2021
  - Enjeux principaux : améliorer la comparabilité et la fiabilité des informations extra-financières ; faire du reporting extra-financier un outil de pilotage stratégique des entreprises
  - Quatre points de révision proposés par la Commission :
    - Qualité et standardisation de l'information
    - Contrôle des déclarations
    - Format du reporting (dématérialisation des données, intégration de la déclaration au rapport de gestion)
    - Champs d'application (inclusion des sociétés non cotées, abaissement des seuils...)

### 2. TRAVAUX DE L'AMF SUR LE SUJET DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE : BILAN ET PERSPECTIVES

**Camille NOISETTE,**

*Chargée de mission Senior*

*Direction de la régulation et des Affaires internationales - Division Régulation des Emetteurs  
Autorité des Marchés Financiers*

[Réponse de l'AMF à la consultation publique européenne sur la revue de la directive extra-financière](#)

- Constat : multiplication d'indicateurs pour un même thème (cf. Rapport RSE 2019), besoin de mettre en adéquation les informations fournies par les émetteurs avec les informations dont ont besoin les investisseurs (cf. règlement Disclosure appliqué aux investisseurs)
- Étude démarrée en janvier sur les ICP mettant en regard les demandes des investisseurs et les pratiques des émetteurs, sur la base des référentiels de reporting existants (SASB, TCFD). Elle est structurée en deux parties :
  - 1<sup>ère</sup> partie : identification de 30 indicateurs transversaux orientés sur la matérialité financière, dont 19 relèvent de sujets environnementaux.
  - 2<sup>ème</sup> partie de l'étude : étude de la fréquence de publication de ces indicateurs par un échantillon d'émetteurs (60 sociétés du SBF120)
- Plus d'un tiers des indicateurs identifiés par l'AMF sont publiés par la majorité de l'échantillon
  - Exemple : émissions de GES, consommation d'énergie, d'eau, production de déchets...

- Un tiers des indicateurs sont publiés par moins de 15% des entreprises
- Publication de l'étude prévue pour automne 2020
- L'AMF propose à la Commission européenne de requérir un niveau d'assurance raisonnable sur les KPIs contenu dans les DPEF

### 3. LES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE POUR LE RAPPORTAGE EXTRA-FINANCIER DES ENTREPRISES

Eric DODEMAND,

*Adjoint au Chef du bureau finance verte et RSE (SDE 1)*

*Sous-direction des entreprises*

*Service de l'économie verte et solidaire*

Commissariat général au développement durable

#### I. Rappel du cadre réglementaire

- **L'article R. 225-105 du code de commerce** dispose que la déclaration de performance extra-financière (DPEF) présente :

1. Une description des principaux **risques** liés à l'activité de la société ;
2. Une description des **politiques appliquées** par la société incluant, le cas échéant, les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques ;
3. **Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance (ICP).**

- Or, actuellement, **ces indicateurs ne sont pas définis réglementairement** :
  - Les entreprises **choisissent librement** des indicateurs figurant dans des référentiels de rapportage extra-financier (Global Reporting Initiative, Sustainability Accounting Standards Board, Climate Disclosure Standards Board, etc.) ou dans leurs propres référentiels.
  - De plus, le mode de calcul des indicateurs **varie** parfois selon les sociétés.

→ Cette situation nuit à la comparaison des performances des entreprises.

#### II. Les objectifs

Dans le cadre de la révision de la directive de 2014 sur le rapportage extra-financier, **pour des motifs de comparabilité des performances des entreprises et d'une plus grande transparence**, le CGDD propose de définir réglementairement :

##### 1. Pour toutes les entreprises et quel que soit le secteur, un socle d'ICP pour chacune des thématiques environnementales suivantes (5 ICP maximum par thématique) :

- Pollution de l'air ;
- Pollution de l'eau ;
- Pollution et dégradation des sols ;
- Changement climatique ;
- Gestion des déchets ; consommation d'eau ;
- Perte de biodiversité ;
- Consommation de matières premières ;
- Consommation d'énergie.

##### 2. La méthode de calcul de ces indicateurs.

#### III. Trois points de vigilance :

## 1. Respect du principe de matérialité

Les ICP seraient diffusées uniquement si la thématique environnementale associée est significative pour l'entreprise.

## 2. Cohérence avec les autres thématiques de la RSE

Le principe de fixer réglementairement un socle d'ICP dans la DPEF devrait s'appliquer aux 3 thématiques couvertes par la DPEF :

- Environnementale ;
- Sociale ;
- Sociétale.

## 3. Qualité des ICP

- Il conviendra de veiller à ce que les ICP :
  - Transmettent un message **clair et fiable**.
  - Soient **facilement calculables**, afin de ne pas imposer un effort disproportionné aux entreprises (disponibilité des données, notamment).
  - Soient associés à une **méthode de calcul harmonisée et stable** (selon le périmètre de la chaîne de valeur ; en cas d'existence de filiales, etc.).
  - Ne dépendent pas de la **croissance (ou de la décroissance) de l'activité de l'entreprise et permettent la comparaison entre des entreprises de différentes tailles** → Le recours aux ratios devrait donc être privilégié, en divisant la quantité mesurée (ex. : masse de gaz à effet de serre émis ou nombre de kWh consommés) par le chiffre d'affaires ou le nombre d'unités de produits fabriqués.
  - Précisent, si possible, **la part de données fiables, la part de données estimées** et la méthodologie pour estimer ces deux parts (cf. les lignes directrices de Commission européenne de juin 2019 sur le rapportage extra-financier).
  - Prennent en compte, si possible, **les ODD**.

## II. TRAVAIL COLLABORATIF

### 1. PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE ORÉE/CGDD

Juliette ALLIONE,  
*Chargée de mission Reporting RSE & Ancrage local*  
Association ORÉE

[Support de présentation](#)

Résultats du questionnaire diffusés en mai 2020 par ORÉE auprès des entreprises :

- 92 % des répondants indiquent que leur DPEF comportent des ICP environnementaux
- ICP perçus comme des outils de transparence, comparaison, stratégie, respect de la réglementation, auto-évaluation
- Moyenne du nombre d'ICP environnementaux dans une DPEF : 13

- Difficultés : construction (disponibilité de l'information, choix de l'unité...), périmètre (géographique, par activité...), pertinence et efficacité de l'indicateur (harmonisation des indicateurs...)

### Changement climatique :

- Indicateurs mentionnés par les entreprises dans l'enquête d'ORÉE :
  - 1. Emissions de gaz à effet de serre (GES) scope 1 et 2
  - 2. Emissions de GES scope 3
  - 3. Intensité carbone
  - 4. Réduction des émissions nettes de GES
  - 5. Consommation totale d'énergie
  - 6. Evolution de la consommation d'énergie
  - 7. Consommation d'électricité d'origine renouvelable
  - 8. Part de la consommation d'énergies renouvelables
  - 9. Réalisations d'actions / d'investissements en faveur du changement climatique
  - 10. Emissions de GES évitées
  - 11. Pourcentage de neutralité carbone par scope
- Discussions :
  - Exemple d'action visant à réduire les GES : investissement dans une chaudière à bois
  - Définir des objectifs en fonction de l'Accord de Paris
    - Méthode ACT et initiative Science-based target permet d'évaluer l'atteinte des objectifs en fonction de l'Accord de Paris
  - Scope :
    - Il serait plus pertinent de rester sur les scopes 1 et 2 car le périmètre du scope 3 est très variable et difficile à calculer
    - Scope de l'intensité carbone en cours de définition (FDJ)
  - Question du ratio :
    - CA semble le plus plébiscité, mais difficulté à trouver un dénominateur pertinent
    - Valeur monétaire du CA est plus pertinente que le nombre de produits, en particulier pour les entreprises de service
- La réalisation d'actions en faveur du changement climatique relève plutôt du nombre d'actions et pas de leur ambition
- Vote : indicateurs plébiscités, dans l'ordre : 1, 3, 8, 6, 5, 2, 10, 11

### Gestion et prévention des déchets :

- Indicateurs mentionnés par les entreprises dans l'enquête d'ORÉE :
  - 1. Déchets générés
  - 2. Part des déchets valorisés
  - 3. Part des déchets non valorisés
  - 4. CA liés à la valorisation des déchets
  - 5. Part des déchets tertiaires valorisés (tri 5 flux + DEE)
  - 6. Quantité de matériaux utilisés
  - 7. Part de matériaux non renouvelables et non recyclés utilisés
  - 8. Part de matériaux renouvelables et recyclés
  - 9. Part des co-produits valorisés
- Discussions :
  - Préciser les types de déchets (dangereux, inertes...) en fonction de leur criticité pour l'environnement

- Préciser aussi les types de valorisation
- Vote : indicateurs plébiscités, dans l'ordre : 1, 2, 8, 3, 7

#### Pollution de l'eau :

- Indicateurs mentionnés par les entreprises dans l'enquête d'ORÉE :
  - 1. Consommation d'eau par rapport au CA
  - 2. Part d'eau recyclée
  - 3. Part d'activités situées en zone de stress hydrique élevée
  - 4. Empreinte eau
  - 5. Eutrophisation de l'eau
- Discussions :
  - Il manque les indicateurs liés à la pollution de l'eau : eutrophisation de l'eau
  - Indicateurs 2 et 3 difficiles à normaliser
  - Il serait plus pertinent de nommer cette catégorie « Ressource eau »
- Vote : 1, 2, 5 (eutrophisation), 4

#### Pollution des sols :

- Indicateurs mentionnés par les entreprises dans l'enquête d'ORÉE :
  - 5. Typologie des actions mises en œuvre pour limiter les impacts
  - 6. Coût des actions mises en œuvre
  - 7. Nombre d'accidents environnementaux
- Discussions :
  - Éviter de rassembler les pollutions de l'air, du sol et de l'eau sous une même thématique
  - Autres propositions d'indicateurs :
    - 8. eutrophisation des sols
    - 9. Surface de sols utilisés
    - 10. Surface de sols artificialisés
- Vote : indicateurs plébiscités, dans l'ordre : 7, 8, 9, 10, 5, 6

#### Pollution de l'air :

- Indicateurs mentionnés par les entreprises dans l'enquête d'ORÉE :
  - 8. Emissions de poussière
  - 9. Emissions de COV
  - 10. Emissions de Sox
  - 11. Emissions de Nox

#### Discussions :

- Difficulté concernant la disponibilité des données
- Questionnement sur la pertinence de rapporter ces indicateurs au CA : il est plus intéressant de comparer des données absolues d'une année sur l'autre
- Ces indicateurs ne paraissent pas pertinent pour le socle commun car ils concernent certains secteurs seulement (ICPE notamment)

## 2. INDICATEURS SÉLECTIONNÉS

### CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Indicateur proposé	Unité de mesure	Méthodologie
Émissions de GES scopes 1 et 2	KG ou Tonnes éq CO2	ADEME ou GHG PROTOCOL
Intensité carbone	t éq.CO2/k€ de CA	$\frac{\text{Emissions GES}}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}}$
Part de la consommation d'énergies renouvelables	en %	$\frac{\text{consommation d'électricité ou de chaleur provenant de sources renouvelables}}{\text{consommation totale d'énergie}}$
Evolution de la consommation totale d'énergie (électricité, gaz et fioul) par rapport à l'année précédente	en %	$\frac{(\text{Consommation totale d'énergie N}) - (\text{Consommation totale d'énergie N} - 1)}{\text{Consommation totale d'énergie N} - 1}$
Consommation totale d'énergie (électricité, gaz et fioul) par rapport au chiffre d'affaires	en KWH ou litres /k€ de CA	$\frac{\text{Consommation d'énergie}}{\text{Chiffre d'affaires}}$ Les données sont obtenues à partir des factures fournisseur

### GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Indicateur proposé	Unité de mesure	Méthodologie
Déchets générés (dangereux, non dangereux, inertes etc.)	en kg/k€ de CA	$\frac{\text{Total déchets générés}}{\text{Chiffre d'affaires total}}$
Part des déchets valorisés par typologie et traitement indiqué (recyclage, réemploi, valorisation énergétique)	en %	$\frac{\text{Total déchets valorisés}}{\text{Total déchets générés}}$
Part des matériaux renouvelables et recyclés utilisés lors de la production des produits ou services	en %	$\frac{\text{Total matériaux non renouvelables}}{\text{Total matériaux utilisés}}$
Part de déchets générés non valorisés	en %	$\frac{\text{Quantité totale déchets non valorisés}}{\text{Total déchets générés}}$
Part des matériaux non renouvelables et non recyclés utilisés lors de la production des produits ou services	en %	$\frac{\text{Total matériaux non renouvelables}}{\text{Total matériaux utilisés}}$

## PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EAU

Indicateur proposé	Unité de mesure	Méthodologie
<b>Consommation d'eau par rapport au CA</b>	L / k€ de CA	$\frac{\text{Total eau consommée}}{\text{Chiffre d'affaires total}}$
<b>Part d'eau recyclée utilisée</b>	en %	$\frac{\text{Eau recyclée utilisée}}{\text{Total eau consommée}}$
<b>Eutrophisation de l'eau</b>	à préciser	À préciser
<b>L'empreinte eau</b> <i>Estimation du volume d'eau utilisé durant le cycle de vie d'un produit, depuis l'extraction des matières qui le composent jusqu'à son élimination. S'applique également à une personne ou un service</i>	en litre	Water Footprint Network

## POLLUTION DES SOLS :

Indicateur proposé	Unité de mesure	Méthodologie
<b>Nombre d'accidents environnementaux</b>	Nombre	N/A
<b>Eutrophisation des sols</b>	à préciser	À préciser
<b>Surface de sols utilisés</b>	Km <sup>2</sup>	N/A
<b>Surface de sols artificialisés</b>	Km <sup>2</sup>	N/A
<b>Typologie des actions mises en oeuvre pour limiter les impacts</b>	Déclaratif	N/A

## POLLUTION DE L'AIR :

Pas d'indicateurs retenus